

DELIBERATION N° 83 / 2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 décembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

Excusés et ont donné procuration : Mme SAMBA à M. BOUTRY

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION FINANCIERE

Objet : Taxes et redevances communales 2021 – applicables au 1^{er} Janvier 2021 - Budget Ville & Budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres »

Monsieur le Maire présente les taxes et redevances communales applicables au 1^{er} Janvier 2021 pour le Budget Ville et le budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres »,

Monsieur le Maire commente le tableau des taxes et redevances joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 28 voix pour, 5 voix contre (M. Maisonneuve, Mme Dumoulin, M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

➤ D'adopter pour application au **1^{er} Janvier 2021**, les différents taux et montants des taxes et redevances pour le Budget Ville et le budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » figurant au tableau annexé à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Eric ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Taxes et redevances communales 2021 - applicables au 01er janvier 2021 - budget ville et budget annexe
"service extérieur des pompes funèbres

Date de transmission de l'acte : 21/12/2020

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 21/12/2020

Numéro de l'acte : delib-83-2020 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20201221-delib-83-2020-DE

Date de décision : 21/12/2020

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires



TAXES ET REDEVANCES

ANNEE 2021

applicables au 1er Janvier 2021

LIBELLE	REFERENCES	ANNÉE 2020
<p>1^{er} TAXES INDIRECTES OBLIGATOIRES Impôts sur les spectacles, jeux et divertissements</p>	<p>Article 1560 du Code Général des Impôts Loi n° 2006-1666 du 21/12/2006 art. 25 II pour 2007 J.O. du 27/12/2006 institué par délibération du Conseil Municipal du 03/03/86</p>	<p>TARIFS FIXES PAR AN <u>Première Catégorie :</u> A) Néant B) Réunions sportives autres que celles classées en 3ème catégorie : 8 % <u>Deuxième Catégorie :</u> <u>Troisième Catégorie :</u> Courses automobiles, spectacles de tir au pigeons : 14 % <u>Quatrième Catégorie :</u> Cercles et maisons de jeux (par paliers de recettes annuelles) : Jusqu'à 30 490 € : 10 % De 30 490 € à 228 700 € : 40 % Au dessus de 228 700 € : 70 % Les Conseils municipaux peuvent décider une majoration allant jusqu'à 50 % des tarifs prévus pour les 1° et 3° catégories, avec des taux de majoration distincts pour chacune de ces deux catégories.</p>
<p>2^{es} TAXES INDIRECTES OBLIGATOIRES Taxes foncières Majoration valeur cadastrale des terrains situés dans les zones U du PLU</p>	<p>article 1396 du Code Général des impôts loi du 23/11/2018 article 24</p>	<p>Majoration de 3€/m²</p>

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LIBELLE		REFERENCES		ANNÉE 2021	
1 ^{er} - VENTES Permis de stationnement des marchands ambulants ou occasionnels en dehors du marché alimentaire		Article L 113.2 du Code de la voirie routière	<i>pour les surfaces < à 20m²</i> forfait de 6,80 € par jour par tranche de 5m ² <i>pour les surfaces > ou = à 20 m²</i> forfait de 265,20 € / jour		
	Extension de l'activité commerciale sur le domaine public (ex : terrasse ...)	Article L 113.2 du Code de la voirie routière	forfait de 5,50 € par mois par tranche de 10m ²		
	Bureau de vente et commercialisation de logement	Article L 113.2 du Code de la voirie routière	forfait de 11,30 € par tranche de 10 m ² le 1er jour puis 0,20 € par m ² par jour supplémentaire		
2 ^{es} - TRAVAUX - VOIRIE Voirie et travaux Bennes - échafaudage - gravats et divers grues, baraques de chantier ...		Article L 113.2 du Code de la voirie routière	<i>pour les surfaces < à 50 m²</i> forfait de: 11,30 € par tranche de 10 m ² le 1er jour puis 0,20 € /m ² /jour <i>pour les surfaces = ou > à 50 m²</i> forfait de 283,50 € par mois		
	Installation de chantier travaux pour le compte de concessionnaire ou autre collectivité	Article L 113.2 du Code de la voirie routière	<i>pour les surfaces < à 50 m²</i> forfait de: 11,30 € par tranche de 10 m ² le 1er jour puis 0,20 € /m ² /jour <i>pour les surfaces = ou > à 50 m²</i> forfait de 283,50 € par mois		
Travaux pour le compte de tiers Voirie - confection de bateaux et autres travaux	Articles R 141.13 à R 141.21 du Code voirie routière Taux légal = Coût réel des travaux selon marché majoré des frais administratifs	de 0,15 à 2 286,74 € = 20 % de 2 286,74 à 7 622,45 € = 15 % au-delà de 7 622,45 € = 10 %	de 0,15 à 2 286,74 € = 10 % de 2 286,74 à 7 622,45 € = 10 % au-delà de 7 622,45 € = 5 %		

LIBELLE	REFERENCES	ANNÉE 2021																				
<p>3-EMPLACEMENTS TAXIS</p>	<p>6 emplacements déterminés par arrêté du Maire en date du 23/09/2005</p>	<p>240,20 € par an et par taxi</p>																				
<p>Place des Fêtes Droit de place pour manifestations</p>	<p>Article L 113.2 du Code de la voirie routière</p>	<p>forfait de 265,50 € de 1 à 3 jours au-delà : 265,50 € par jour supplémentaire</p>																				
<p>Droit de stationnement des cirques & guignols</p>	<p>Chapiteau inférieur à 100 places Chapiteau de 100 places à 200 places Chapiteau supérieur à 200 places</p>	<p>34,10 €/jour 50,20 €/Jour 77,30 €/jour Ces tarifs sont applicables jusqu'au 5ème jour y compris celui d'arrivée et de départ Au-delà, 277,85 €/jour supplémentaire</p>																				
<p>Spectacle</p>	<p>Article L 113.2 du Code de la voirie routière</p>																					
<p>Foire à tout Emplacement avec table sous couvert (halle à marché) 2 m: Emplacement au sol 2 mètres</p>	<p><u>Particuliers:</u> Habitants Limay Extra muros <u>Commerçants:</u> <u>Association de Limay:</u> 1er emplacement Emplacement supplémentaire : <u>Particuliers:</u> Habitants Limay Extra muros <u>Commerçants:</u> <u>Association de Limay:</u> 1er emplacement Emplacement supplémentaire :</p>	<p>18,50 € 20,50 € 28,70 € 11,60 € 18,50 € 12,00 € 14,50 € 16,00 € 6,10 € 11,60 €</p>																				
<p>Marché de Noël, artisanal ou autre Emplacement sous la halle à marché prix-au-mètre-linéaire Abbas 3 mètres</p>	<p><u>Particuliers:</u> <u>Commerçants:</u> <u>Association de Limay:</u> <u>Association caritative:</u></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>1 jour abris</th> <th>1 jour chalet</th> <th>2 jours abris</th> <th>2 jours chalet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11,60 €</td> <td>31,00 €</td> <td>13,90 €</td> <td>41,10 €</td> </tr> <tr> <td>12,60 €</td> <td>37,70 €</td> <td>16,10 €</td> <td>47,70 €</td> </tr> <tr> <td>6,10 €</td> <td>17,10 €</td> <td>9,50€</td> <td>27,70 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">Gratuit</td> </tr> </tbody> </table>	1 jour abris	1 jour chalet	2 jours abris	2 jours chalet	11,60 €	31,00 €	13,90 €	41,10 €	12,60 €	37,70 €	16,10 €	47,70 €	6,10 €	17,10 €	9,50€	27,70 €	Gratuit			
1 jour abris	1 jour chalet	2 jours abris	2 jours chalet																			
11,60 €	31,00 €	13,90 €	41,10 €																			
12,60 €	37,70 €	16,10 €	47,70 €																			
6,10 €	17,10 €	9,50€	27,70 €																			
Gratuit																						
<p>Fête foraine</p>	<p>Baraques et manèges - de 20 m² au sol Baraques et manèges de 20 à 100 m² au sol Baraques et manèges de + de 100 m² au sol</p>	<p>58,60 € 116,20 € 171,60 €</p>																				
<p>Marché alimentaire couvert et non couvert :</p>	<p>Règlement intérieur adopté le 13/03/2006 Droit de place : Encaissement forfaitaire mensuel : Droit de place - commerçants occasionnels : Encaissement par marché :</p>	<p>33,60 € pour les 2 premiers mètres 22,40 € par tranche de 2 m supplémentaires (Délibération du 30/09/2015) 4,10 € par tranche de 2 m linéaires</p>																				
<p>Panneau d'information des commerçants</p>	<p>Articles L 2213.3 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales Article L 113.2 du Code de la voirie routière</p>	<p>Forfait de 5,60 € par mois par tranche de 10 m2</p>																				

DIVERS

DIVERS		ANNEE 2021
LIBELLE	REFERENCES	
VENTE DE BOIS	Code Forestier - article L 144-2 et L 148-4	42,90 € le stère 21,20 € le stère pour personne en difficulté suivie par le CCAS
		<i>pas de livraison retrait sur place</i>

LOCATIONS DIVERSES

LOCATIONS DIVERSES		ANNEE 2021
LIBELLE	REFERENCES	
JARDINS FAMILIAUX	<i>Limains : bail individualisé et établi pour 1 an</i> - inférieur à 400 m ² - entre 401 m ² et 600 m ² - entre 601 m ² et 800 m ² - supérieur à 801 m ² <i>Extérieurs :</i> - inférieur à 400 m ² - entre 401 m ² et 600 m ² - entre 601 m ² et 800 m ² - supérieur à 801 m ²	56,40 € 89,70 € 115,00 € 170,30 € 84,60 € 123,30 € 172,30 € 256,00 €
MARAICHERS	<i>Bail individualisé et établi pour 1 an</i> - inférieur à 5 000 m2 - entre 5001 et 7000 m2 - supérieur à 7001 m2	68,90 € 90,70 € 111,70 €
Location de parcelles communales		
Location de parcelles		

LIBRAIRIE EQUIPEMENTS SPORTIFS	REFERENCES	ANNÉE 2021
Location des locaux sportifs aux collèges et aux lycées pendant les heures scolaires	Tous les équipements sportifs de la ville Tarifs révisés tous les ans	<p><i>Lycées :</i> Forfait basé sur la dotation du Conseil Régional 1,22 € par heure d'utilisation</p> <p><i>Collèges :</i> Forfait basé sur la dotation du Conseil Régional 0,82 € par heure d'utilisation</p>
Location des locaux sportifs aux scolaires hors créneaux scolaires	GYMNASES TERRAINS STABILISES TERRAINS ENGAZONNES	<p>34,70 € de l'heure 9,50 € de l'heure 41,80 € de l'heure</p>
Location des locaux sportifs aux scolaires pour examens, concours, stages (hors créneaux des gymnases)	Délibération du Conseil Municipal du 14/04/1999	<p>1/2 journée (8h30-13h00 ou 13h00-18h00) 104,00 € 1 journée (8h30-18h00) 204,00 €</p>
Location des cours de tennis location des locaux aux associations faisant appel à l'autocentrépreariat	Délibération du Conseil Municipal du 27/03/1995	<p>13,70 € de l'heure 1,15 € de l'heure de cours 34 € de l'heure de stage/manifestation</p>

LIBEREE LOCATIONSALLE POLYVALENTE DU CENTRE DE LOISIRS	REFERENCES Salle louée aux habitants de LIMAY, aux associations locales dont le siège et l'activité sont à LIMAY	ANNÉE 2021 Arrhes (à la confirmation de la réservation de la salle) 105 € Caution : 780 € Forfait week-end (vendredi 20 h à dimanche 20 h) 505 €
	Salle louée aux extra muros	Forfait week-end (vendredi 20 h à dimanche 20 h) 700 € Pour ALJ et Associations : Demandes pour assemblées générales et réunions : 22,00 € 1ère demande pour festivités : 112,00 € Demandes suivantes : 350,00 €
Personnel communal	Délibération du Conseil Municipal du 23/06/2005	Tarif journalier CMCAS ou autres : 259,60
Personnel communal	Délibération du 25/06/2019 Salle louée aux habitants de LIMAY, aux associations locales dont le siège et l'activité sont à LIMAY Salle louée aux extra muros	200 €/week-end Arrhes (à la confirmation de réservation de la salle): 105 € Cautions : 780 € Forfait week-end : 505 € (Vendredi 20 h à Dimanche 20 h) Forfait week-end : 700 € (Vendredi 20 h à Dimanche 20 h)
Personnel communal	Délibération du Conseil Municipal du 25 Juin 2019	Demandes pour assemblées générales : 22,00 € 1ère demande pour festivités : 112 € Demandes suivantes : 350 € 200 €/week-end

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2021
<p>SALLE EXPOSITION DES RESERVOIRS</p> <p>Uniquement pour exposition artistique selon planning de la D.A.C.</p> <p>ESPACE CULTUREL C. FAURE</p>	<p>Delibération du Conseil Municipal du 29/11/1995</p> <p>Delibération du Conseil Municipal du 25 Juin 2019</p> <p>Règlement intérieur adopté en Conseil Municipal le 28 Juin 2007</p>	<p>Coût de la location pour une semaine : 379,50 €</p> <p>Pour les Associations et les individuels - ayant leur siège ou résidant à LIMAY :</p> <p>* 1ère demande : 50,10 € * Demandes suivantes : 379,50 €</p> <p>-ayant leur siège ou résidant dans le canton et dans l'arrondissement de MANTES LA JOLIE 190,20 €</p> <p>- ayant leur siège à l'extérieur 100 % coût de location : 379,50 €</p> <p>Personnel communal : 100,00 €/semaine Cautions : 780 € révisable chaque année</p> <p><u>Assemblées générales, réunions</u> : 21,00 €</p> <p><u>Animations</u> 1ère demande : 121,40 € A partir de la 2ème demande : 361,10 €</p> <p>Forfait ménage 4 heures : 70,00 € Le ménage est une possibilité offerte par la ville par intervention de la DST le lendemain de la</p>
<p><u>Utilisateurs par ordre de priorité</u> :</p> <p>1 - Les services municipaux 2 - L'Education Nationale 3 - Les Associations et assimilées ayant leur siège social à Limay</p> <p>Pour tout autre utilisateur, adresser un courrier à Monsieur le Maire</p>	<p>Particuliers Limayens</p> <p>Extra Muros</p>	<p>Arrhes (à la confirmation de réservation de la salle): 320 € Cautions : 2000 €</p> <p><u>Forfait week-end</u> : 1600 € (Vendredi 20 h à Dimanche 20 h)</p> <p><u>Forfait week-end</u> : 1800 € (Vendredi 20 h à Dimanche 20 h) 500 € le week-end 400 € la journée</p>
<p>Salle louée exclusivement en juillet et aout selon calendrier aux particuliers (loges non accessibles)</p> <p>Personnel communal : location estivale Juillet/Août</p> <p>Associations extérieures à la Ville</p>	<p>Delibération du Conseil Municipal n° 71/2019</p> <p>Delibération du Conseil Municipal n° 64/2018</p>	

LIBRETTÉ SPECTACLES CULTURELS	REPERES Délibération du Conseil Municipal du 26/04/2000	ANNEXE 2021
	<p>* Tarif jaune (tous publics) applicable aux spectacles dont le cachet est < 6 000 € A : tarif plein B : pré-vente C : tarif réduit</p> <p>* Tarif bleu (tous publics) applicable aux spectacles dont le cachet est ≥ 6 000 € A : tarif plein B : pré-vente C : tarif réduit</p> <p>* Tarif vert (tous publics) A : tarif plein B : tarif réduit</p>	<p>12,00 € 8,00 € 6,00 €</p> <p>17,00 € 13,00 € 8,00 €</p> <p>8,00 € 5,00 €</p>
<p>LOCATION DES STUDIOS DE REPETITION</p>	<p>Groupes de Limay (tarif à l'heure) Groupe de Limay, le Forfait 10 heures Forfait carte jeune Limay 12 heures Groupe extra muros (tarif à l'heure) Groupe extra muros (10 heures)</p>	<p>11,00 € 75,00 € 24,00 € 23,00 € 185,00 €</p>
<p>MEDIA THEQUE</p>	<p>Abonnement pour les Limayens</p> <p>Amendes pour retard : - au premier rappel - au deuxième rappel</p> <p>Abonnement pour les extra-muros : - carte perdue - impression noir et blanc - impression couleur</p>	<p>3,50 € 5,50 € 25,50 €</p> <p>3,00 € 0,15 € 0,25 €</p>

CIMETIERE

OBJET	REFERENCES	MONTANTS 2021
<p><u>Concessions au cimetière</u></p> <p>15 ans 30 ans 50 ans</p>	<p>Article L 233.22 du Code Général des Collectivités Territoriales Règlement du cimetière du 06/02/1984 Avenants n° 1,2,3 du règlement précité</p>	<p>156,00 € 382,00 € 766,00 € 1 324,00 €</p>
<p><u>Enteus</u> 30 ans</p>		<p>120,00 € 195,00 € 280,00 € 400,00 €</p>
<p><u>Columbarium : Pyramide (petite case ne pouvant contenir qu'une urne (niveau A))</u></p> <p>10 ans 15 ans 20 ans 30 ans</p>		<p>187,00 € 306,00 € 438,00 € 625,00 €</p>
<p><u>Columbariums :</u></p> <p>Floracube (L40cm/P40cm/H30cm) columbarium (L37,5cm/P64cm/H38cm) Saphir (L27,2cm/P43,6cm/H29,8cm) et Pyramide Niveau B</p>	<p>Calcul effectué sur la base de 25 % du tarif columbarium de la même durée. Plus d'emprise au sol mais moins qu'une concession : plus de capacité que columbarium. Moins de frais de monument pour les familles</p>	<p>143,00 € 235,00 € 336,00 € 470,00 €</p>
<p><u>Cavurnes (60cm/60cm) Création en 2015</u></p> <p>Monument : empiètement 80cm/80cm Entre concession 15 cm</p> <p>10 ans 15 ans 20 ans 30 ans</p>		<p>36,60 € 36,60 € 57,50 €</p>
<p><u>Taxes funéraires :</u></p> <p><u>Taxe inhumation ou exhumation pour cercueil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * caveau de famille * caveau provisoire * pleine terre 		<p>17,20 € 17,20 € 28,70 €</p>
<p><u>Taxe inhumation ou exhumation pour reliquaire ou urne (suite à ouverture de sépulture)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * caveau de famille * caveau provisoire * pleine terre 		<p>36,60 € 36,60 € 57,50 €</p>
<p><u>Taxe exhumation pour cercueil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * caveau de famille * caveau provisoire * pleine terre 		<p>36,60 € 36,60 € 57,50 €</p>
<p><u>Taxe dès la 2ème inhumation ou exhumation d'une urne dans caveau ou columbarium</u></p>		<p>17,20 € par intervention</p>

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2021
<i>Occupation du caveau provisoire</i> * les 60 premiers jours * au-delà		5,05 € 6,05 €
Dalle cimentée : Exécution par les services d'une concession non utilisée en lieu et place du propriétaire après mise en demeure	Article 22 du règlement du cimetière du 06/02/1984	422,00 €

TAXES FUNERAIRES
(Qui ne transitent pas par le budget de la Ville)

LIBELLE	REFERENCES	ANNEE 2021
Vacances funéraires de Police	Il est rappelé que la Ville n'encaisse pas sur son budget les vacations de police. Le règlement est adressé au Commissariat de police via le comptable public.	20,00 €

LOCATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Les loyers sont révisables de plein droit le 01/01 de chaque année en fonction de l'indice de révision des loyers (I.R.L.)
IRL 2ème trimestre 2019 : + 1,53 ; IRL 2ème trimestre 2020 : + 0,66

Pour information : indice de révision des loyers du 2ème trimestre 2020 : +0,66 % (indice 130,57)

Localisation	Occupant	ANNEE 2021
2 rue Ferdinand Buisson (F3 - plein pied)	Médecine scolaire	<p style="text-align: center;">Mise à disposition gratuite</p> <p>Si autres statuts : loyer annuel de 3 958,73 €</p>
2 rue Ferdinand Buisson (Studio rez de chaussée)	Association d'Insertion Formation d'Education Prévention(IFEP)	<p style="text-align: center;">2020 : 1 787,77 € 1 799,57 €</p>
Terrain Rue Lafarge	SCI Les Champarts (PUCHET)	Terrain vendu en 2020
40 et 42 rue Adrien Roëlandt	Trésorerie de LIMAY (basé sur l'indice ILAT)	<p>Nouveau bail du 01/10/2020 au 30/09/2029 1 7810,27 €</p>
5, avenue du Président Wilson (rez de chaussée) Selon convention, charges correspondant aux frais de fonctionnement réels;	Centre Communal d'Action Sociale	Montant revu chaque année en fonction des dépenses réelles

**LOCATION DES LOGEMENTS
COMMUNAUX LIES A LA FONTION**

Localisation	Occupant	ANNÉE 2021
2 rue de la Côte à Rebours	Mr Michel GERARD Gardien du Cimetière	Convention d'occupation précaire à compter du 01/09/20 et jusqu'au 31/03/2021 Loyer mensuel 828,75 €

**LOCATION DES LOGEMENTS
SITUÉS DANS LES ÉCOLES**

Les loyers sont révisables de plein droit le 01/01 de chaque année en fonction de l'indice de révision des loyers (I.R.L.)

IRL 2ème trimestre 2019 : + 1,53 ; IRL 2ème trimestre 2020 : + 0,66

Localisation	Occupant	ANNEE 2021
11 rue Jules Ferry (F3)	M. BOULOGNE Maxime Professeur des Ecoles	2020 : 2 768,72 € 2786,99
11 rue Jules Ferry (F5)	Libre	2020 : 5110,96 € loyer annuel de 5 144,69 €
11 rue Jules Ferry (F2)	Mme RHERBAOUI Soraya Professeur des Ecoles	2020 : 2 215,04 € 2 229,66 €
Ecole maternelle du Bois aux Moines	Mme GAUTIER Céline Institutrice	Mise à disposition gratuite Si autres statuts : loyer annuel de 6 597,06 €
Ecole élémentaire du Bois aux Moines	Mlle LUC Claire Professeur des Ecoles	2020 : 5 970,15 € 6 009,55 €
4 rue Ferdinand Buisson (F4 - 2ème étage)	Mme MOUDNA Kamelia Professeur des Ecoles	2020 : 4 632,48 € 4 663,05 €
4 rue Ferdinand Buisson	Mme DOBEL Laurence Professeur des Ecoles	2020 : 5 221,88 € 5 256,34 €
4 rue Ferdinand Buisson (F4 - 1er étage)	Mme Christelle GATIGNOL Professeur des Ecoles	2020 : 4 499,08 € 4 528,77 €

<p>4 rue Ferdinand Buisson (F3 - 2ème étage)</p>	<p>Mme LIENARD Jessica Professeur des Ecoles</p>	<p>2020 : 4 375,50 € 4 404,38 €</p>
<p>8 rue Ferdinand Buisson (F5 - 1er étage)</p>	<p>Mme THIEFFINE Nathalie Professeur des Ecoles</p>	<p>2020 : 5 011,16 € 5 044,23 €</p>

BIBLIOTHEQUE

Creusement de fosse

- * 1 profondeur
- * 2 profondeurs
- * 3 profondeurs

Creusement de fosse (cavurne) création 2016

- * 1 profondeur
- * 2 profondeurs
- * 3 profondeurs

Redevance d'inhumation et d'exhumation à la demande des familles

- * urne dans columbarium ou cavurne
- * caveau provisoire
- * pleine terre :
 - 1 profondeur
 - 2 profondeurs
 - 3 profondeurs

Gestion et utilisation des chambres funéraires

- Personne intra-muros :
 - les premières 24 h + journées complètes
 - si journée incomplète = ou < à 12 h
- Personne extra-muros
 - les premières 24 h + journées complètes
 - si journée incomplète = ou < à 12 h

Occupation du salon d'exposition pour transit de cercueil par tranche de 24H (toute tranche commencée est dûe)

211,75 €
317,80 €
412,05 €

105,80 €
118,10 €
206,05 €

25,65 €
25,65 €

211,75 €
317,80 €
412,05 €

Pour une réquisition : a) avec recherche d'identité, facturation uniquement à compter de la

68,20 €
34,90 €

96,90 €
47,20 €

30,75 €